

ADDENDUM 1

COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
(résultant de la ScC-SC4)

**PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION DE
L'OUTARDE CANEPETIÈRE (*Tetrax tetrax*)
AUX ANNEXES I ET II DE LA CONVENTION**

UNEP/CMS/COP13/Doc.27.1.6

RECOMMANDATIONS POUR LA COP13

- Recommandé pour adoption

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

- Le principe de précaution a été appliqué en raison du déclin rapide de l'ensemble de la population, en particulier de la population de l'Ouest, comme indiqué dans la proposition ; l'espèce est quasi menacée sur la Liste rouge de l'UICN.